



Non reception de commande sur priceminister

Par **mateo06**, le **24/03/2015** à **00:00**

Bonjour

j'ai commandé une carte graphique sur priceminister le 23 fevrier. le vendeur a fait partir le colis le 24 fevrier avec un numero de suivi.

Avec le numero de suivi qu'il ma donné je peux allé voir sur le site colissimo que le colis a bien etait enregistré par la poste.

Depuis le suivi n'a pas evolué.

j'ai attendu 1 semaine, puis j'ai fait une réclamation aupres de priceminister. Il m'ont répondu par mail (car impossible de les avoires au telephone) qu'il faisait une reclamation aupres de la poste, et que le delais de traitement aupres de la poste etait de 3 semaines.

j'arrive à ces 3 semaines, j'ai fait une relance aupres de priceminister, mais je sens qu'il vont encore me faire attendre.

je pense que le colis est perdu, donc j'attends un remboursement.

Quel moyen légal ai je de mon coté pour leur forcer la main ?

Merci de votre aide

Par **moisse**, le **25/03/2015** à **09:07**

Bonjour,

Le seul moyen à votre disposition est l'injonction de faire (donc de livrer) devant la juridiction

de proximité de votre choix, entre le lieu d'implantation de PM ou le lieu de livraison donc de votre domicile.

Par **mateo06**, le **25/03/2015** à **09:36**

Merci pour la réponse..

Je vais me renseigner sur la procédure. La commande est de 115€, cela ne fait pas une démarche disproportionnée pour cette somme?

Par **moisse**, le **25/03/2015** à **11:10**

J'ai trainé une grande banque pour 18 euros.

Ce qui l'a fait fléchir.

La juridiction de proximité est faite justement pour traiter rapidement les petits litiges, sans avocat et sans frais.

Par **mateo06**, le **25/03/2015** à **11:26**

Merci

Concrètement comment se passe la démarche?

Par **moisse**, le **25/03/2015** à **11:34**

Vous allez au greffe du tribunal d'instance et demandez l'imprimé qui va bien, même si théoriquement une demande sur papier libre suffit.